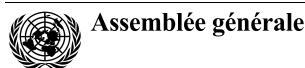
Nations Unies A/c.3/57/L.86



Distr. limitée 19 novembre 2002 Français Original: anglais

Cinquante-septième session Troisième Commission

Point 109 b) de l'ordre du jour Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Malaisie, Pakistan et Soudan: amendements au projet de résolution A/C.3/57/L.56/Rev.1

- 1. Au troisième alinéa, *supprimer* les mots: « et les résolutions de la Commission des droits de l'homme sur la question, et prenant note de la résolution 2002/36 du 22 avril 2002, qui est la dernière en date des résolutions de la Commission sur la question ».
- 2. Au paragraphe 18, après les mots « Demande aux gouvernements de tous les États », remplacer « dans lesquels la peine de mort n'a pas été abolie » par « , afin de prévenir les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, ».
- 3. Au paragraphe 22, avant les mots « de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport d'activité », *ajouter* le membre de phrase « , dans le cadre prévu par son mandat, ».